

## Commission Administrative Paritaire du 29 mars 2018



# POURQUOI TOUS LES ÉLUS CAP C ONT QUITTÉ LA SÉANCE !!!!

Nous avons demandé que les 7 agents lauréats de l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe (obtenu en juin 2017) soient nommés la même année, ce qui était possible **AVANT** le plan d'optimisation !

L'administration **a refusé** d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la CAP, pourtant demandé par les élus SNUTER18-FSU.

L'administration **a refusé** de débattre de ce sujet !

L'administration a donc « *TOUT SIMPLEMENT* » refusé d'appliquer le règlement intérieur donc la législation !!!!

**MAIS OÙ EST PASSÉ LE DIALOGUE SOCIAL SI FIÈREMENT  
AFFICHÉ PAR L'ADMINISTRATION????**

L'administration propose de nommer ces agents le 1<sup>er</sup> novembre 2018 !!! Soit **18 MOIS** après les résultats !

## **C'EST INACCEPTABLE !**

L'impact financier pour la collectivité est quasi-nul !! Au maximum 4 points d'indice, soit **18,76€** brut mensuel soit un coût **ANNUEL** de **1600€** pour la collectivité !!

Quelle motivation pour les agents ???? **ZÉRO** !!!!

**Les élus CAP C réitèrent leur demande de nommer ces 7 agents l'année de la réussite à leur examen !!!!**

**RÉAGISSONS ENSEMBLE !!! REJOIGNEZ LE SNUTER18-FSU!!!**